

Commune d'Oloron-Sainte-Marie ASSOCIATION HANDBALL CLUB OLORONAIS 2021/2023

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS & DE PROGRES

DIRECTION VIE DE LA CITE Hôtel de Ville - 2 place Georges Clemenceau - CS 30138 - 64404 Oloron Ste-Marie Cedex 05 59 39 99 / dvci2@oloron-ste-marie.fr

ENTRE LES SOUSSIGNES:

La Ville d'Oloron Ste-Marie, représentée par Monsieur **Bernard UTHURRY**, Maire, agissant en cette qualité, autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2021, ciaprès désignée « la Commune »,

<u>ET</u>:

HANDBALL CLUB OLORONAIS, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 représentée par son Président Monsieur François BOYE, dont les statuts ont été déposés le 23/07/1977 à la Sous-Préfecture d'Oloron Sainte-Marie, sous le n° 1123, ayant son siège social au FOYER FREDDY LABORDE SALLE PALAS AV DE LATTRE DE TASSIGNY, 64400 OLORON STE MARIE, ci-après désignée « l'association »,

N° SIRET: 3 432 343 570 0030

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par l'association « INITIATION, PRATIQUE ET FORMATION AU HANDBALL» conforme à son objet statutaire,

Considérant que dans le cadre de sa politique L'ASSOCIATION EST D'INTERET PUBLIC LOCAL DANS L'INITIATION, LA PRATIQUE ET LA FORMATION AU HANDBALL ET concourt de la politique municipale du secteur,

Considérant que le programme d'actions ci-après présenté par l'association participe de cette politique,

Considérant l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 sur les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et l'article 1^{er} du décret du 6 juin 2001 : « l'autorité administrative qui attribue à un organisme de droit privé une subvention annuelle d'un montant supérieur à 23 000 € doit conclure avec lui une convention ».

ARTICLE 1er: OBJET

La Commune et l'association conviennent de conjuguer leurs efforts dans un objectif commun, conforme à l'intérêt général. Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions suivant (annexe 1) :

- ACTION 1: Championnats
- ACTION 2 : Développement du club / formation
- ACTION 3: Animations sportives et extra-sportives
- ACTION 4: Participation à la vie de la cité oloronaise (fête des associations, trophée des sports, Oloron sport culture vacances, chéquier bénévole, ...)

En cas de nécessité, la présente convention pourra être aménagée par voie d'avenant.

ARTICLE 2: DUREE DE LA CONVENTION

La convention a une durée de 3 ans.

Elle prend effet au 8 AVRIL 2021

ARTICLE 3: CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DE L'ACTION

Le coût total estimé éligible du programme d'actions ou de l'action sur la durée de la convention est évalué à **729 433** € conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) figurant à l'annexe 3.

Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action conformément au dossier de demande de subvention présenté par l'association. Ils comprennent notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :
 - sont liés à l'objet du programme d'actions et sont évalués en annexe 3,
 - sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions,
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion,
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions,
 - sont dépensés par l'association,

sont identifiables et contrôlables.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action, l'association peut procéder à une adaptation de son (ses) budget(s) prévisionnel(s) par des transferts entre nature de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement, etc. Cette adaptation des dépenses réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles, ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions ou de l'action.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son (ses) budget(s) prévisionnel(s) à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions ou de l'action.

L'association notifie ces modifications à la Commune par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par la Commune de ces modifications.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA SUBVENTION

L'article 9-1 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire pose une nouvelle définition de la subvention publique :

« Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

Ainsi, le montant de la subvention allouée comprend une partie en numéraire et une partie correspondant à la valorisation des apports de la Commune envers l'association.

La Commune contribue donc pour un montant prévisionnel maximal de :

328 923 €

Équivalent à **45,09** % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.

Pour l'année **2021**, la Commune contribue financièrement pour un montant de **25 734 €**, équivalent à **24,11** % du montant total annuel estimé des coûts éligibles (hors contributions volontaires).

Pour les deuxièmes et troisièmes années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des subventions de la Commune s'élèvent à :

- pour l'année 2022 : 25 734€ soit 18,79% du montant total annuel estimé des coûts éligibles,
- pour l'année 2023 : 25 734€ soit 17,11% du montant total annuel estimé des coûts éligibles,

Ces montants prévisionnels seront réévalués au regard des objectifs et des critères établis (annexe 1 :

- CRITERE 1 : formation des jeunes (école)
- CRITERE 2: accès au plus grand nombre (féminisation / handicap / sport adapté)
- CRITERE 3 : fair play / image de la ville
- CRITERE 4 : niveaux de compétitions séniors et espoirs
- CRITERE 5 : Nb de licenciés / adhérents
- CRITERE 6 : Organisation d'événements
- CRITERE 7: Participation à la vie associative (OSCV, TS, fête des associations, foire,...)
- CRITERE 8 : Intérêt local de la structure

Les subventions de la Commune mentionnées ci-dessus ne sont applicables que sous réserve des quatre conditions suivantes :

- Le vote des crédits de paiement par la délibération de la Commune,
- Le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles n°1,6,8,10,
- La vérification que le montant de la subvention n'excède pas le coût de l'action,
- Dépôt du dossier de demande de subvention chaque année couverte par la convention.

ARTICLE 5: MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La Commune met en place la convention ci-présente pour le versement des subventions prévues sur les trois années, soit 2021, 2022 et 2023.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués sur le compte n° FR 76 1690 6200 1601 0128 6769 117 domicilié à la CREDIT AGRICOLE PLACE DES OUSTALOTS 64400 OLORON STE MARIE, dans les conditions suivantes :

- 40% au mois de janvier (acompte voté en année N-1)
- 40% au mois d'avril
- 20% au mois de décembre

ARTICLE 6: JUSTIFICATIFS

L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du Conseil National de la Comptabilité du 17 juillet 1985) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ciaprès établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (compte de résultat et bilan),
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévu par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel (conventions de plus de 153 000 € de subvention).
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7: EQUIPEMENTS MUNICIPAUX MIS A DISPOSITION

Dans le cadre de la présente convention, et conformément à l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations qui en font la demande, la Commune mettra à disposition gracieusement les équipements municipaux suivants en vue du développement des activités de l'association :

a. LOCAUX PERMANENTS

LOCAL NOMME « FOYER FREDDY LABORDE » - AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - 64400 OLORON STE-MARIE (utilisation exclusive – avec possibilité de prêt aux autres associations pour certaines manifestations, avec accord de la commune. Il conviendra de s'en remettre aux règles d'utilisation du club, pour la cuisine notamment).

L'association a été relogée temporairement dans les lieux suivants, jusqu'à ce que le gymnase Palas soit à nouveau accessible :

ALGECO - SALLE ROBERT SCOHY - STADE ST-PEE - 64400 OLORON STE-MARIE LOCAL (ancien local F.C.O. Athlétisme) – STADE ST-PEE - 64400 OLORON STE-MARIE

Les modalités de la mise à disposition sont définies à l'annexe 4.

Les locaux temporaires n'ont pas été valorisés.

b. LOCAUX RECURRENTS

SALLE PALAS N°1 ET QUATRE VESTIAIRES - AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - 64400 OLORON STE-MARIE (utilisation prioritaire, partagée – entrainements et compétitions) GYMNASE DU LYCEE ET DEUX VESTIAIRES - 6 BOULEVARD FRANCOIS MITTERRAND - 64400 OLORON STE-MARIE (utilisation secondaire, partagée – entrainements)

L'association a été relogée temporairement dans les lieux suivants, jusqu'à ce que le gymnase Palas soit à nouveau accessible :

SALLE SCOHY ET VESTIAIRES - STADE ST-PEE - 64400 OLORON STE-MARIE (utilisation prioritaire, partagée – entraînements et compétitions)

GYMNASE DU LYCEE SUPERVIELLE ET DEUX VESTIAIRES – 6 BOULEVARD F. MITTERRAND – 64400 OLORON STE-MARIE (utilisation secondaire, partagée – entraînements)

Les mises à disposition de locaux de manière récurrente sont définies selon un planning d'utilisation annuel, le cas échéant, et feront l'objet d'une convention particulière.

c. LOCAUX PONCTUELS

GYMNASE SCOHY – RUE JULES FABRE – STADE MUNICIPAL DE ST-PEE – 64400 OLORON STE-MARIE

SALLE PALAS N°2 – AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY – 64400 OLORON STE-MARIE Jusqu'à ce que le gymnase Palas soit à nouveau accessible, le gymnase Scohy est devenu un local récurrent comme inscrit ci-dessus et la salle Palas n°2 n'est plus un local ponctuel.
Une convention d'utilisation sera établie lors de chaque demande.

ARTICLE 8: ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association informe sans délai de toute nouvelle modification de statuts ou d'administrateurs et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

L'association s'engage à faire figurer de manière lisible le nom de la Ville d'Oloron Ste-Marie et son logo dans tous les documents produits dans le cadre de la convention.

L'association s'engage à participer aux diverses manifestations organisées par la Commune (ex : Quartiers d'été, cérémonies patriotiques)

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9: SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de la Commune, celle-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. L'administration en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10: ÉVALUATION

L'association s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions précisées en annexe 1 de la présente convention. La Commune procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt local, conformément aux articles L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 11: CONTROLE DE LA COMMUNE

La Commune contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Commune, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 10 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 12: CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et au contrôle de l'article 11.

ARTICLE 13: AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Commune et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée par le biais d'une demande formulée par écrit précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai prédéfini par les deux parties, les demandes de modifications de la présente convention sont soumises à une réflexion commune pour acceptation.

ARTICLE 14: RESPONSABILITES - ASSURANCES

L'association est exclusivement responsable de l'exercice de ses missions. Elle a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile, auprès de AGENCE GENERALE ALLIANZ M Jean Pierre BIGUE, Oloron Ste Marie, police numéro 61273586, de façon à ce que la Commune ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet. L'association devra fournir chaque année l'attestation en responsabilité correspondante.

ARTICLE 15: IMPOTS ET TAXES

L'association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, elle fera son affaire de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Commune ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 16: RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. La présente convention sera résiliée de plein droit par la Commune, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 17: RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Pau.

ARTICLE 18: ANNEXES

Les annexes 1,2,3, et 4 font partie intégrante de la présente convention.

FAIT À OLORON STE-MARIE, LE 8 AVRIL 2021

En deux exemplaires originaux, pour valoir et servir ce que de droit.

Pour la Commune, Le Maire Bernard UTHURRY Pour l'association, Le Président François BOYE

ANNEXE 1: L'ACTION OU LE PROGRAMME D'ACTIONS (le cas échéant)

- ACTION 1: Championnats

Action 1 : Pérennisation au niveau National (Senior Garçons 1) et Régional (Senior Garçons 2) et montée au niveau National (-17 ans garçons)

Coût: 2021 = 22 000 € / 2022 = 27 000 € / 2023 = 35 000 €

Montant du taux de financement : 2021 = 30% HBCO - 50 % MAIRIE - 20 % AUTRES / 2022 = 40%

HBCO – 40% MAIRIE – 20 % AUTRES / 2023 = 45 % HBCO - 35 % MAIRIE – 20 % AUTRES Objectifs : Maintenir le niveau National masculin et régional en Séniors et participer au

championnat National des - 17 ans Garçons

Publics visés: Séniors 1 et 2 et les – 17 ans Garçons

Localisation: toute la France

Moyens mis en oeuvre : Salle Scohy, entraineurs formés, Officiel de table formé

(obligatoire)/chauffeurs et dirigeants, une couverture par un arbitre à 100 % pour les séniors 1 + une école d'Arbitrage encadrée (obligatoire). Matériels

Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Maintien des séniors 1 en Nationale
- Maintien des séniors 2 en Région
- Qualification pour les 17 ans G
- Nombre de dirigeants formés à l'officiel de table
- Entraîneurs diplômés
- Recrutements de joueurs confirmés ou d'avenir
- Intégrer des joueurs issus de la formation du HBCO
- Création d'une commission sociale pour les recherches d'emplois, de stages en lien avec les partenaires et la commune d'Oloron Sainte-Marie
- Projet technique défini par l'équipe technique et mise en place du plan d'action associé
- Représenter la ville d'Oloron Sainte-Marie lors des rencontres dans toute la France

Action 2 : Reconstruction de la filière féminine et atteindre un niveau Régional (-18 ans Filles). Reconstruction d'une équipe et atteindre le plus haut niveau départementale (Senior filles)

Coût: 2021 = 10 000 € / 2022 = 18 000 € / 2023 = 20 000 €

Montant du taux de financement : 2021 = 30 % HBCO -50 % MAIRIE -20 % AUTRES /2022 = 35 % HBCO /45 % MAIRIE /20 % AUTRES /2023 = 42 % HBCO -38 % MAIRIE /20 % AUTRES Objectifs : reconstruire une équipe séniors filles et participer au championnat régional -18 ans filles.

Publics visés: - 18 ans filles et les séniors filles

Localisation: Territoire Nouvelle Aquitaine pour les – 18 ans et département pour les séniors filles Moyens mis en oeuvre: Salle Scohy, entraineurs formés, Officiel de table formé (obligatoire) / dirigeants, une école d'Arbitrage encadrée (obligatoire). Matériels, Communication Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Qualification en région pour les 18 ans F
- 1 équipe séniors filles évoluant en départemental
- Entraîneurs diplômés sur toutes les filières
- Intégrer des joueuses issues de la formation du HBCO

- Création d'une commission sociale pour les recherches d'emplois, de stages en lien avec les partenaires et la commune d'Oloron Sainte-Marie
- Projet technique défini par l'équipe technique et mise en place du plan d'action associé

- ACTION 2 : Développement du club / formation

Action 3 : Développement de la formation du joueur/euse de l'école de handball au -15 ans

Coût: 2021 = 10 000 € / 2022 = 15 000 € / 2023 = 15 000 €

Montant du taux de financement : 2021 = 42 % HBCO - 50 % MAIRIE - 8 % AUTRES / 2022 = 47,76 % HBCO - 32,24 % MAIRIE - 20 % AUTRES / 2023 = 50 % HBCO / 30 % MAIRIE / 20 % ANS EMPLOI Objectifs :

- Permettre l'accès au sport pour le plus grand nombre et pour tous
- Structuration du club en élaborant le projet associatif du club en cohérence avec le projet de développement partagé avec la nouvelle équipe dirigeante
- Développer la formation de toutes les équipes jeunes grâce à un encadrement diplômé (une équipe = un éducateur diplômé)
- Faire émerger de nos équipes jeunes 4 ou 5 joueurs/joueuses des équipes -15 ans pour qu'ils, elles intègrent les équipes départementales et les CPS (Centre de Perfectionnement Sportif)
- Représenter la ville d'Oloron Sainte-Marie lors des rencontres dans le département

Publics visés : les jeunes filles et garçons

Localisation: Département, commune Oloron Ste Marie, communauté des communes Moyens mis en oeuvre: Salle Scohy, entraineurs formés, Officiel de table (Parents)/ dirigeants/jeunes arbitres de l'école d'Arbitrage encadrée. Matériels, Communication Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Nombre éducateurs formés
- Le nombre équipes jeunes
- L'augmentation des licences sur les catégories de jeunes filles et garçons
- Le nombre de parents participant à la vie sociale des équipes jeunes
- Le label de l'école de Handball → Obtenir le label OR Fédéral

Action 4 : Développement des nouvelles pratiques

Coût: 2021 = 12 000 € / 2022 = 20 000 € / 2023 = 20 000 €

Montant du taux de financement : 2021 = 62 % HBCO - 20 % MAIRIE - 11,50 % CR - 6,50 % ANS / 2022 = 60 % MAIRIE - 30 % ANS EMPLOI - 10 % AUTRES / 2023 = 60 % HBCO - 30 % ANS EMPLOI - 10 % AUTRES

Objectifs:

- Promouvoir des nouvelles offres de pratique et proposer une alternative au jeu classique du handball pour rendre l'activité attrayante et adaptée à nos licencié(e)s
- Impulser une reprise de la pratique qui puisse correspondre aux exigences sanitaires actuelles
- Permettre l'accès au sport pour le plus grand nombre et pour tous.
- Développer les Nouvelles Pratiques du handball : Baby-Hand, le Hand à 4 et le HandFit (sport santé), Beach Handball, HandLoisir
 - Le HandFit est une offre de pratique « Plaisir Santé Bien-être », au service de la santé de l'individu. Le Handfit peut se pratiquer, avec un matériel minimum, aussi bien en intérieur, qu'en extérieur.

- Le Hand à 4 est une pratique ludique adaptée pour la découverte du handball. Elle permet d'organiser des rencontres à effectif réduit, pour tous types de public de manière compétitive ou ludique avec ou sans mixité.
- Le Baby-Hand est une activité adaptée pour les enfants âgés de 3 à 5ans et leurs parents. Le BabyHand contribue au développement psychomoteur de l'enfant et aide à l'accompagnement de la parentalité.
- Le Hand Loisir permet à d'anciens joueurs, parents, bénévoles, débutants de se retrouver dans un cadre convivial et adapter pour s'entretenir. Ces licenciés sont très attachés au club et sont dirigeants ou de futurs dirigeants.

Publics visés: Pratiquants, volontaires, bénévoles, dirigeants, féminin et masculin

Localisation : commune Oloron et communauté des communes

Moyens mis en oeuvre:

- 1 éducateur formé aux animations des nouvelles pratiques → diplôme professionnel Titre 4 mention Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales (en cours obtention du titre nov. 2021)
- Salle Scohy, Stade en extérieur
- Matériels
- Communication

Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Obtenir le Label Sport Santé (Hadit)- Animations de Handfit
- Nombre de participants lors des actions
- Une section Baby Hand
- Une section Hand Loisir
- Animations de Beach Handball
- Animations Hand à 4

Action 5 : Développement de l'école d'arbitrage

Coût: 2021 = 4 000 € / 2022 = 5 000 € / 2023 = 5 000 €

Montant du taux de financement : 2021 = 82,50 % HBCO -15 % MAIRIE -2,50 % CR / 2022 = 80 % HBCO -15 % MAIRIE -5 % ANS EMPLOI / 2023 = 85 % HBCO / 5 % MAIRIE / 10 % ANS EMPLOI Objectifs : L'école d'arbitrage contribue à la formation des jeunes joueur(euses), elle véhicule les

valeurs d'engagement, de responsabilité, de respect et de solidarité.

Les juges-arbitres sont des acteurs essentiels au bon déroulement des rencontres de handball.

Publics visés: tous les jeunes à partir des - 11 ans

Localisation: Oloron Ste Marie

Moyens mis en oeuvre : des encadrants diplômés, des accompagnateurs diplômés de jeunes arbitres, Matériels

Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Nombre de jeunes arbitres
- Nombre d'encadrants (es) formés (es)
- Une école d'arbitrage labellisée

Action 6 : Maintien et développement de la section sport partagé

Coût: 2021 = 4000 € / 2022 = 5 000 € / 2023 = 5 000 €

Montant du taux de financement : 2021 = 34 % HBCO -45 % MAIRIE -3 % CR -18 % ANS /2022 = 43,50 % HBCO -25 % MAIRIE -11,50 % ANS -20 % ANS EMPLOI /2023 = 43,10 % HBCO /20 % MAIRIE /16,90 % ANS /20 % ANS EMPLOI

Objectifs : de continuer à développer le handensemble, offre de pratique qui permet de mixer les publics au sein du club. Pratique non compétitive, donc pas de calendriers de rencontres mis en place, simplement des échanges entre clubs.

Un réel projet partagé avec le foyer d'hébergement Foyer de vie et ESAT d'Oloron Ste Marie depuis près de 3 ans. Le partenariat a permis de voir l'émergence d'un collectif de rencontres, d'échanges...

L'objectif est de signer des conventions avec les établissements chaque année et d'intégrer d'autres établissements.

Participer à des rencontres départementales, avec les deux autres clubs : Ossau et Billère Participer au régionale du Handensemble et si possible envoyer deux joueurs à participer au Nationale du Handensemble.

Publics visés: Résidents de foyers

Localisation : Oloron Ste Marie et lors des animations, territoire Nouvelle Aquitaine (régionale du handensemble, National (lors des Nationales du Handensemble)

Moyens mis en oeuvre :

- 1 professionnel formé aux animations des nouvelles pratiques → diplôme professionnel Titre 4 mention Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales (en cours obtention du titre nov 2021)
- Educateur du Foyer de ESAT
- Salle Scohy, Stade en extérieur
- Matériels
- Communication

Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Nombre de convention
- Nombre de participant
- Nombre de participation aux rassemblements avec les clubs, la ligue.

Action 7: Mise en place de formations d'éducateurs en interne

Coût: 2021 = 4 000 € / 2022 = 4 500 € / 2023 = 4 500 €

Montant du taux de financement : 2021 = 100 % HBCO / 2022 = 100 % HBCO / 2023 = 100 % HBCO Objectifs :

- Développer la formation de toutes les équipes jeunes grâce à un encadrement diplômé (une équipe = un éducateur formé)
- Développer la formation de tous nos jeunes arbitres
- Former nos dirigeants (officiels de table, formations de dirigeants proposées par le territoire)
- Former dirigeant : tuteur et maitre apprentissage (encadrement des services civiques et apprenti)

Publics visés: Educateur, Parents, Bénévoles, dirigeants

Localisation: Oloron Ste Marie, territoire

Moyens mis en oeuvre :

- 1 éducateur formé aux animations des nouvelles pratiques → diplôme professionnel Titre 4 mention Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales (en cours obtention du titre nov 2021)
- Salle Scohy,
- Catalogue de formation de l'institut territorial de formation de la ligue Nouvelle Aquitaine
- Les réunions techniques du club avec des éducateurs titulaires d'un DE
- Des retours pédagogiques de séance par le responsable de la commission technique diplômé et titulaire d'un Brevet Etat

Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Nombre de candidatures
- Validation du dossier
- Bilan des opérations réalisées

Action 8 : Accueillir des Services Civiques pour des missions sociales (développement durable, éducation à la citoyenneté, éthique et valeurs du sport)

Coût: 2022 = 865 € / 2023 = 2 224 €

Montant du taux de financement : 2021 = 100 % HBCO / 2022 = 100 % HBCO

Objectifs: Accueillir deux services civiques chaque saison

Missions principales:

• Féminisation : Aider dans la mise en place de la journée « Girl's Vallées »

- Environnement (sensibilisation tri sélectif, utilisation de gourde, économie d'énergie, ateliers...)
- Engagement et prise de responsabilités des jeunes (mobilisation de jeunes pour mettre en place des actions (loto, animation...etc), création d'une commission jeune

Education à la citoyenneté Animations Fair-Play et civisme dans le club. Participer en lien avec entraineurs à des ateliers de discussion sur les valeurs du sport

Publics visés : jeunes (filles et garçons)

Localisation: Oloron Ste Marie

Moyens mis en oeuvre : Tuteur formé, accompagnement par l'éducateur professionnel du club, dossier de demande d'accueil d'un volontaire en service civique

Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Nombre de candidatures
- · Validation du dossier
- Bilan des opérations réalisées

- ACTION 3: Animations sportives et extra-sportives

Action 9 : Développement des tournois en lien avec le projet de développement du club (tournoi le Challenge du Piémont)

Coût: 2021 = 8 000 € / 2022 = 8 000 € 2023 = 8 000 €

Montant du taux de financement : 2021 = 79,50 % HBCO – 2 % CR – 18,50 % AUTRES / 2022 = 73,45 % HBCO – 11,55 % ANS – 15 % ANS EMPLOI / 2023 = 70,50 % HBCO – 14,50 % ANS – 15 % ANS EMPLOI

Objectifs: Animation du club, découverte du hand à 4

Publics visés : catégories – 17 ans, - 18 ans Garçons et Filles – Moins de 15 ans Garçons et Filles mais aussi aux non licenciés.

Localisation: Oloron Ste Marie

Moyens mis en oeuvre : Salle Scohy, stade / jeunes arbitres, bénévoles, éducateurs, communication, matériel, sono, service technique mairie, Partenaires, Les instances fédérales (Comités, Ligue)

Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Questionnaire
- Nombres équipes aux tournois
- Nouveaux licenciés (es) suite aux tournois ouverts aussi aux non licenciés
- Présence des élus pour représentation et remise de récompenses aux équipes

Action 10: Loto du club

Coût: 2021 = 2 000 € / 2022 = 2 000 € / 2023 = 2 000 €

Montant du taux de financement : 2021 = 100 % / 2022 = 100 % / 2023 = 100 %

Objectifs: Animation du Club

Publics visés : Habitants de la ville d'Oloron et alentours, licenciés, partenaires

Localisation: Oloron Ste Marie

Moyens mis en oeuvre : une salle / bénévoles/matériel + logistique/communication

Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

Nombre de participant

Action 11: Tournoi des écoles (finalité des interventions mises en place dans les écoles primaires)

Coût: 2021 = 2 000 € / 2022 = 3 000 € / 2023 = 3 000 €

Montant du taux de financement : 2021 = 98 % HBCO - 2 % CR / 2022 = 80 % HBCO - 20 % ANS

EMPLOI / 2023 = 80 % HBCO - 20 % ANS EMPLOI

Objectifs: Faire découvrir notre sport

Publics visés : Enfants des écoles Oloronaise

Localisation: Oloron Ste Marie

Moyens mis en oeuvre : Stade, Ecoles, 1 éducateur formé aux animations des nouvelles pratiques
→ diplôme professionnel Titre 4 mention Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales (en cours obtention nov. 2021), jeune arbitre, animateurs.

Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Nombres animations dans les écoles
- Présence des élus pour représentation et remise de récompenses aux équipes
- Nouveaux licenciés (es) suite aux animations dans les écoles
- Questionnaire

Action 12 : Tournoi «Girl's Vallées» et découverte du handfit 100% féminin

Coût: 2022 = 3 000 € / 2023 = 3 500 €

Montant du taux de financement : 2022 = 80 % HBCO -10 % ANS EMPLOI -10 % AUTRES / 2023 = 80 % HBCO -10 % ANS EMPLOI -10 % AUTRES

Objectifs : Réussir à mobiliser des licenciées et non licenciées pour faire découvrir notre sport et le handfit. Promouvoir le handball pour Elles !

Animation autour des nouvelles pratiques :

- Hand à 4
 - Tournoi « Girl's Vallées » → promotion du handball féminin sur le territoire en développant un tournoi pour les filles de 10 ans à 15 ans,
 - o Evolution possible un tournoi « Girl's School Vallées » → Hand à 4 pour les collégiennes en collaboration avec le comité, la ligue et l'UNSS.
- Hand Fit
 - Animation de découverte du handfit les samedis matin en même temps que l'école de Handball

Colorer ces actions pendant l'année des JO 2024 et préolympique,

Publics visés : les jeunes filles et un public féminin le samedi matin

Localisation: Oloron Ste Marie

Moyens mis en oeuvre : 1 éducateur formé aux animations des nouvelles pratiques → diplôme professionnel Titre 4 mention Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales (en cours obtention du titre nov. 2021), Salle Scohy, Stade en extérieur Matériels − Sono, bénévoles, Partenaires, Service technique mairie, les instances fédérales (Comités, Ligue) communication Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Nombres équipes aux tournois
- Nombre de femme pour assister aux animations de handfit
- Questionnaire
- Présence des élus pour représentation et remise de récompenses aux équipes

Action 13 : Colorer la saison sportive 2023/2024 autour des JO 2024 en partenariat avec la ville d'Oloron Sainte-Marie et réflexion pour un projet commun avec les autres associations sportives de la ville.

Coût: 2023 = 5 550 €

Montant du taux de financement : 2023 = 80 % HBCO - 10 % ANS EMPLOI - 10 % AUTRES

Objectifs : Fédérer autour d'un projet commun d'actions sur le thème des JO 2024 avec toutes les associations sportives de la commune d'Oloron Ste Marie et la mairie.

Echanger entre les associations, et collaborer sur des animations. Mutualisation des actions.

Mettre en œuvre d'opérations autour des JO 2024,

Publics visés : les habitants de la ville d'Oloron, les jeunes garçons et filles des associations

Localisation: Oloron Ste Marie

Moyens mis en oeuvre : Salles d'Oloron, Stade, Jardin Public Matériel, Sono

Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

- Nombre d'animation autour des JO 224
- Le nombre de participants
- Le nombre de licenciés et non licenciés
 - ACTION 4: Participation à la vie de la cité oloronaise (fête des associations, trophée des sports, Oloron sport culture vacances, chéquier bénévole, ...)

Action 14 : Participation à la vie de la cité oloronaise (fête des associations, trophée des sports, Oloron sport culture vacances, chéquier bénévole, ...)

Coût:

Montant du taux de financement :

Objectifs : Participer à l'animation de la ville, faire découvrir la discipline, retour d'adhésion au club

Publics visés : divers

Localisation: Oloron Ste-Marie

Moyens mis en oeuvre : bénévoles / infrastructure(s) / matériel du club Indicateurs et conditions de l'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)

Retour d'adhésion au club

Satisfaction et nombre de participants

Nombre de réponses positives / nombre de sollicitations de la commune, qualité de la réponse apportée

••••

ANNEXE 2: VALORISATION DES APPORTS DE LA COMMUNE - Année 2020

NOM ASSOCIATION: HANDBALL CLUB OLORONAIS

CATEGORIE: SPORT

ADRESSE SIEGE SOCIAL: Foyer Freddy Laborde Salle Palas Av de Lattre de Tassigny, 64400

Oloron Ste Marie

DESCRIPTIF: Pratique et Initiation au Handball

SUBVENTIONS:

- Communale (fonctionnement): 25 734 €

LOCAUX:

Locaux permanents : 28 860 €
 Locaux ponctuels : 54 426€

ORGANISATION DE MANIFESTATION:

- Interventions techniques: 621 €

TOTAL: 109 641 €

ANNEXE 3: BUDGET GLOBAL PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS

Cf. budgets prévisionnels 2021, 2022, 2023 ci-annexés.

ANNEXE 4: MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL: LOCAL NOMME « FOYER FREDDY LABORDE » - AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY — 64400 OLORON STE-MARIE

ARTICLE 1: OBJET

La Commune, propriétaire, autorise l'association à utiliser l'ensemble du local sis LOCAL NOMME « FOYER FREDDY LABORDE » - AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY – 64400 OLORON STE-MARIE Les locaux mis à disposition comprennent :

- LOCAUX: 128 M² -
 - Une grande pièce
 - O Une cuisine et arrière cuisine
 - o Un bureau

Ils sont mis gracieusement à disposition de l'association après accord formel de Monsieur le Maire d'Oloron Ste-Marie et compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Il s'agit d'une occupation temporaire du domaine public communal et cette autorisation ne peut être transmise par l'association à un tiers.

Les réunions de partis politiques, de confessions religieuses ou de sectes sont interdites au sein des locaux mis à disposition de l'association.

ARTICLE 2 : USAGE COMMUNAL

La Commune se réserve le droit de disposer du local, au sens le plus large du terme, en dehors des heures normales d'utilisation, la Commune devant aviser 24 heures avant, le Président de l'association.

ARTICLE 3: ENTRETIEN DES LOCAUX

L'entretien et le nettoyage des locaux sont effectués par l'association et sous sa seule responsabilité, la Commune prenant en charge les dépenses incombant normalement à tout propriétaire (clos et couvert).

L'association s'engage, dans le cadre de l'utilisation régulière de ces locaux, à :

- les utiliser conformément aux règles de propreté et d'utilisation définies par les services municipaux,
- en assurer l'ouverture et la fermeture après chaque utilisation et à s'assurer de leur intégrité physique,
- en signaler aux services techniques de la Mairie d'Oloron Ste-Marie (courrier à Monsieur le Maire) toutes difficultés ou détériorations constatées.

ARTICLE 4: TAXES & REDEVANCES

La Commune acquittera les taxes, redevances et impôts pour le compte de l'association (eau, gaz, électricité).

Prise en charge de la commune :

- Fluides : électricité 5 847.18 € - eau 712.22 € - gaz 8 950.67€

- Loyer: 12 800 €

Maintenance annuelle : 512 €
 Assurance bâtiment : 38 €

Taxe foncière : 0 €

- Taxe ordures ménagères : 0 €

L'association garantit en contrepartie un suivi et un fonctionnement favorisant la meilleure économie d'énergie possible.

ARTICLE 5: ASSURANCES

L'association souscrira auprès de l'assureur de son choix les contrats nécessaires couvrant la responsabilité de tout occupant. Une copie sera adressée à Monsieur le Maire d'Oloron Ste-Marie. Cependant, en cas de sinistre dans les locaux, la Commune renonce à exercer son droit de recours vis-à-vis de l'association.

ARTICLE 6: MATERIEL MIS A DISPOSITION

La Commune met à disposition de HANDBALL CLUB OLORONAIS, une partie du mobilier existant, à titre gratuit, afin qu'il puisse assurer le fonctionnement de ses missions.

ARTICLE 7: ATTRIBUTION DES LOCAUX

La Commune pourrait retirer l'autorisation d'utilisation des locaux concernés à condition que la convention soit dénoncée selon les modalités de l'article 15 ou que l'association arrête définitivement ses activités.

L'association a été relogée temporairement dans les lieux suivants, jusqu'à ce que le gymnase Palas soit à nouveau accessible :

ALGECO – SALLE ROBERT SCOHY - STADE ST-PEE - 64400 OLORON STE-MARIE LOCAL (ancien local F.C.O. Athlétisme) – STADE ST-PEE - 64400 OLORON STE-MARIE



COMPTES ACHATS	BUDGET 2021
606300 Fournitures sportifs (ballons, plot ,,,)	2 500
606310 Equipements matériel Divers (Nouvelles Pratiques des Handballs)	2 150
606400 Fournitures administratives- bureau	800
606410 Achats Ordinateurs (Portable en 2020 pour les matchs et Fixe pour Algeco en 2021 car pack office plus compatible)	1 000
606600 Fournitures PHARMACIE Equipes	500
606800 Autres matières et fournitures	1 350
Total 606 Achats non stockés de matière et founitures	8 300
607000 Achats de Marchandises	500
607100 Achat BUVETTE	4 000
607120 ACHAT BOUTIQUE	3 000
607130 ACHAT SANDWICHS/REPAS	3 000
607140 ACHAT BOURRICHE	350
60719000 ACHATS TOURNOIS	2 500
607162 ACHAT LOTO	1 800
Total 607 Achats de Marchandises	15 150
COMPTES 60 - ACHATS	23 450
611200 STAGE	1 500
Total 611 - Sous-traitance générale	1 500
613000 Locations	2 607
613200 Location LOGICIEL CEGID (Comptabilié)	430
Total 613- Location	3 037
615000 ENTRETIEN MATERIEL	500
Total 615 - Entretien et réparations	500
616100 Assurances générales (incendie, vol, responsabilités civiles, protection juridique)	525
616200 ASSURANCE JOUEUR COUVERTURE ACCIDENT	400
Total 616 Primes d'Assurance	925
618100 Documentations générales - Abonnements	165
618200 IMPRESSION PLAQUETTE	1 510
Total 618 - Divers	1 675
COMPTES 61 SERVICE EXTERIEURS	7 637



COMPTES ACHATS	BUDGET 2021
521100 Personnel Intérimaires	
Total 621- Personnel extérieur à l'entreprise	0
522600 Honoraires (Expert-Comptables-Cabinet Conseil-Avocats)	2 300
Total 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 300
23101 Récompenses, Trophées, Médailles	500
232300 Participation Licences (accompagnement Familles)	4 400
Total 623-Publicité, Publications, Relations Publiques	4 900
624000 Transport pour déplacements	8 000
Total 624 - Transports de biens, transports collectifs du personnel	8 000
525100 Frais de déplacement (ENTRAINEUR, JOUEURS)	14 500
325300 FRAIS DE DEPLACEMENT/HEB/REST APPRENTI PUIS PROF	1 980
325710 Frais de réception	2 000
Total 625 - déplacements, missions et réceptions	18 480
326000 Frais Postaux+Téléphone	240
Total 626 - Frais Postaux et de télécommunications	240
327800 frais bancaire (frais tenues de comptes)	217
Total 627 - Services Bancaires et assimilés	217
528000 ACHATS LICENCES	13 000
528100 FRAIS DE FORMATION JA+Joueurs	1 400
328110 FRAIS DE FORMATION ITFE	2 950
528201 ARBITRAGE SG1	3 000
528202 ARBITRAGE S2G	2 000
328204 ARBITRAGE M18G	700
28213 ABITRAGE - 18 F	200
28215 AUTRES ARBITRAGES	400
328520 FRAIS ENGAGEMENT	2 500
Total 628 - divers	26 150
COMPTES 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 287



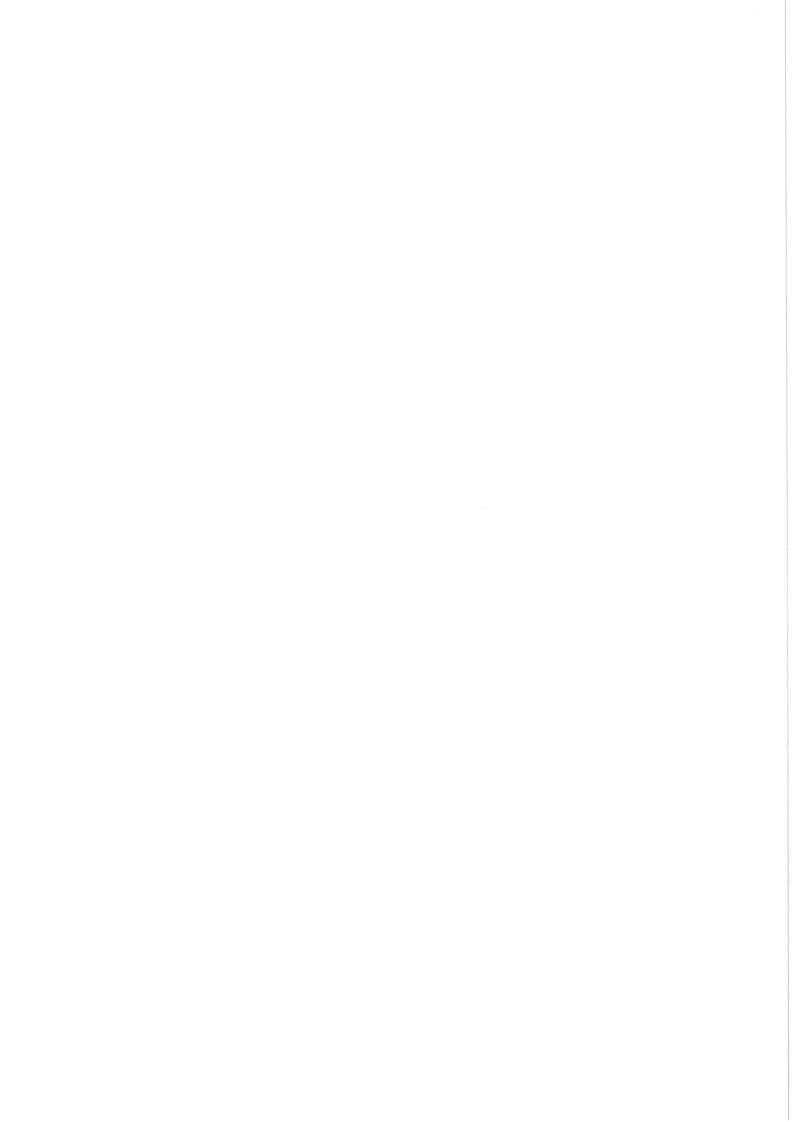
COMPTES ACHATS	BUDGET 2021
641100 Salaires, Appointements	13 560
Total 641-Rémunérations du Personnel	13 560
CHARGES SOCIALES	1 500
Total 645 - Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	1 500
647500 Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle	60
Total 647 Autres charges sociales	60
348100 Autres charges du Personnel	250
Total 648- Autres charges du personnel	250
COMPTES 64 CHARGES DE PERSONNEL	15 370
558000 Charges Diverses Gestion Courante	
Total 658 - Charges diverses de Gestion Courante	0
COMPTES 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0
661100 Intérêts des emprunts et dettes	
Fotal 661- Charges d'intérêts	0
COMPTES 66 CHARGES FINANCIERES	0
6781000 MANISFESTATION EXCEPTIONNELLES	
Fotal 671 Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion	0
COMPTES 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
361100 LOCAUX	83 286
361200 INTERVENTIONS TECHNIQUES	621
Total 861 Mise à disposition Mairie	83 907
864000 Personnel Bénévole (heures valorisées)	12 600
Total 864 Personnel Bénévole	12 600
65100 Dons en natures (KMS)	9 000
otal 865 Dons en nature	9 000
COMPTES 86 EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	105 507
TOTAL DES CHARGES	212 251



COMPTES DE PRODUITS	BUDGET 2021
706900 Prestation de service	
Total 706 Prestation de service	0
707000 BOUTIQUE CLUB	4 000
707110 BUVETTE Match	6 500
707117 RECETTE LOTO	3 000
707130 RECETTE Matches (repas, sandwich,bonbons,,,)	6 000
70711300 RECETTE TOURNOIS	3 900
07140 RECETTE BOURRICHE	2 000
Total 707 Ventes de Marchandises	25 400
708000 Produits des activités annexes	
Total 708 Produits des Activités annexes	0
COMPTES 70 -VENTES	25 400
740 FONDS DE SOLIDARITE COVID	5 240
740 FONDS DE SOLIDARITE COVID	5 240
741000 SUBVENTION VILLE OLORON	25 734
744000 SUBVENTION CLUB FORMATEUR	800
745000 SUBVENTION REGION APPRENTI	8 000
746000 SUBVENTION ANS AIDE A L ACTION	1 500
Total 740 - Subventions -	36 034
COMPTES 74 -SUBVENTIONS	41 274
756100 MEMBRES BIENFAITEURS	5 000
756610 ENTREES	2 000
756700 SPONSORING	4 000
756710 PLAQUETTES	2 000
758200 VENTES LICENCES	20 000
758200 PEREQUATION FFHB	2 000
758300 Utilisation des réserves de 2020 (Fonds Propores) du club (pertes panneaux, baisse sponsors en lien COVID 2021)	5 070
Total 756-758 Produits Divers de Gestion courante	40 070
COMPTES 75 -AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	40 070



COMPTES DE PRODUITS	BUDGET 2021
768000 Autres produits financiers	
Total 768 Autres Produits financiers	0
COMPTES 76 -PRODUITS FINANCIERS	0
771000 Produits Exceptionnels	
Total 771 Produits exceptionnels	0
COMPTES 77 -PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
781740 REPRISE/PROV DEPREC, CREANCES	
Total 781 Reprises sur Amortissements, dépréciations et provisions	0
COMPTES 78 REPRISE SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS, PROVISIONS	0
791000 Transfert de charges d'exploitation (Autres)	
Total 791 Transferts de Charges d'exploitation	0
COMPTES 79 TRANSFERT DE CHARGES	0
861100 LOCAUX	83 286
61200 INTERVENTIONS TECHNIQUES	621
otal 871 Mise à disposition Mairie	83 907
74000 Personnel Bénévole (heures valorisées)	12 600
otal 874 Personnel Bénévole	12 600
75100 Dons en Nature (kms)	9 000
otal 875 Dons en nature	9 000
COMPTES 87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	105 507
TOTAL DES PRODUITS	212 251
RESULTATS	0





COMPTES ACHATS	BUDGET 2022
606300 Fournitures sportifs (ballons, plot ,,,)	2 600
606310 Equipements matériel Divers (Nouvelles Pratiques des Handballs)	2 500
606400 Fournitures administratives- bureau	1 000
606600 Fournitures PHARMACIE Equipes	500
606800 Autres matières et fournitures	1 150
Total 606 Achats non stockés de matière et founitures	7 750
607000 Achats de Marchandises	500
607100 Achat BUVETTE	7 000
607120 ACHAT BOUTIQUE	2 500
607130 ACHAT SANDWICHS/REPAS	3 500
607140 ACHAT BOURRICHE	400
607160 ACHATS 1 ER MAI	2 500
50719000 ACHATS TOURNOIS	4 000
507162 ACHAT LOTO	1 800
Total 607 Achats de Marchandises	22 200
COMPTES 60 - ACHATS	29 950
311200 STAGE	2 000
Total 611 - Sous-traitance générale	2 000
13000 Locations	2 290
13200 Location LOGICIEL CEGID (Comptabilié)	430
otal 613- Location	2 720
15000 ENTRETIEN MATERIEL	500
15530 Entretien du matériel Technique Sportif	
otal 615 - Entretien et réparations	500
16100 Assurances générales (incendie, vol, responsabilités civiles, protection juridique)	550
16200 ASSURANCE JOUEUR COUVERTURE ACCIDENT	400
otal 616 Primes d'Assurance	950
18100 Documentations générales - Abonnements	165
8200 IMPRESSION PLAQUETTE	1 510
otal 618 - Divers	1 675
COMPTES 61 SERVICE EXTERIEURS	7 845



COMPTES ACHATS	BUDGET 2022
521100 Personnel Intérimaires	
Total 621- Personnel extérieur à l'entreprise	0
522600 Honoraires (Expert-Comptables-Cabinet Conseil-Avocats)	2 500
322800 Honoraires Divers	
Total 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 500
523101 Récompenses, Trophées, Médailles	500
Total 623-Publicité, Publications, Relations Publiques	500
324000 Transport pour déplacements	9 380
624700 Transport Biens et personnes	500
524900 Déplacement Autres	2 500
Total 624 - Transports de biens, transports collectifs du personnel	12 380
625100 Frais de déplacement (ENTRAINEUR, JOUEURS)	19 564
625600 REST HEBERGEMENT	1 000
625300 FRAIS DE DEPLACEMENT/HEB/REST APPRENTI PUIS PROF	2 000
625710 Frais de réception	2 000
Total 625 - déplacements, missions et réceptions	24 564
626000 Frais Postaux+Téléphone	300
Total 626 - Frais Postaux et de télécommunications	300
627800 frais bancaire (frais tenues de comptes)	220
Total 627 - Services Bancaires et assimilés	220
628000 ACHATS LICENCES	14 000
628100 FRAIS DE FORMATION JA+Joueurs	1 500
628110 FRAIS DE FORMATION ITFE	2 000
628201 ARBITRAGE SG1	6 000
628202 ARBITRAGE S2G	3 000
628110 ARBITRAGE- 17 ans Région	1 500
628213 ABITRAGE - 18 F	500
628215 AUTRES ARBITRAGES	500
628520 FRAIS ENGAGEMENT	2 000
Total 628 - divers	31 000
COMPTES 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	71 464



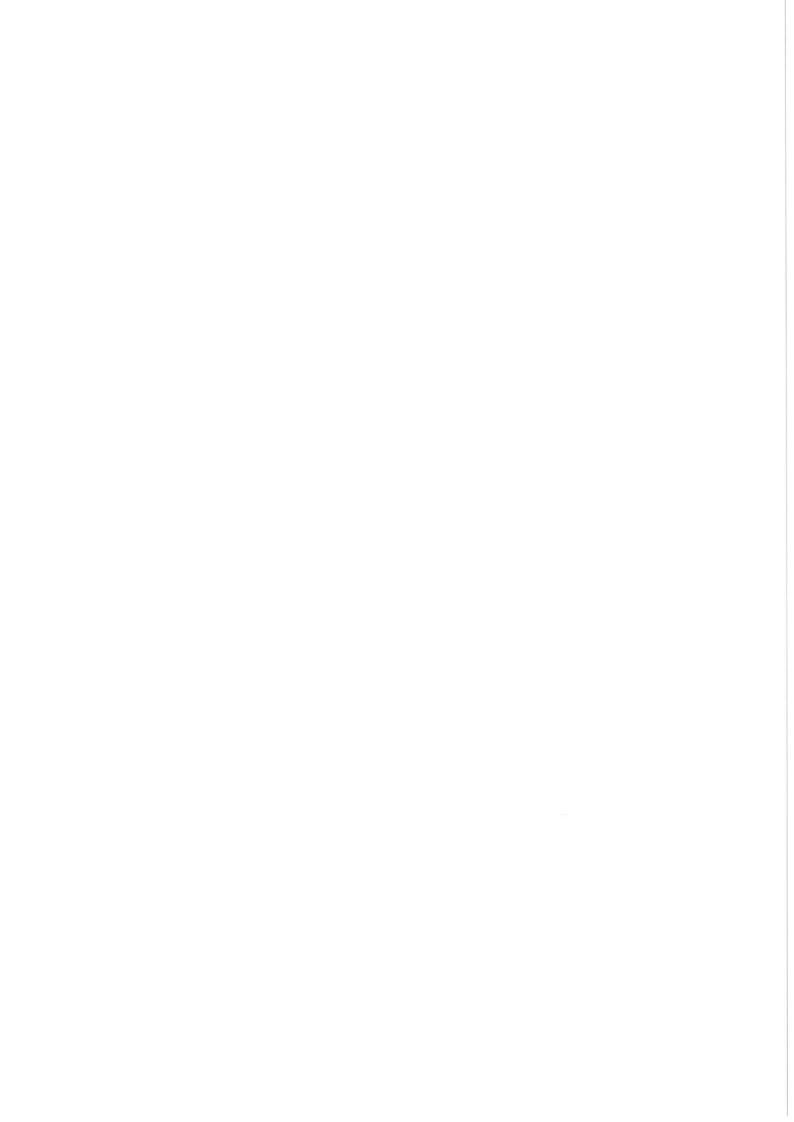
COMPTES ACHATS	BUDGET 2022
641100 Salaires, Appointements	21 000
641200 Assiette Forfaitaire	2 500
641300 Indemnités Service Civique	865
Total 641-Rémunérations du Personnel	24 365
CHARGES SOCIALES	3 000
Total 645 - Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	3 000
647500 Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle	60
Total 647 Autres charges sociales	60
648100 Autres charges du Personnel	250
Total 648- Autres charges du personnel	250
COMPTES 64 CHARGES DE PERSONNEL	27 675
658000 Charges Diverses Gestion Courante	
Total 658 - Charges diverses de Gestion Courante	0
COMPTES 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0
661100 Intérêts des emprunts et dettes	
Total 661- Charges d'intérêts	0
COMPTES 66 CHARGES FINANCIERES	0
6781000 MANISFESTATION EXCEPTIONNELLES	
Total 671 Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion	0
COMPTES 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
861100 LOCAUX	83 286
861200 INTERVENTIONS TECHNIQUES	621
Total 861 Mise à disposition Gratuite de biens	83 907
864000 Personnel Bénévole (heures valorisées)	12 600
Total 864 Personnel Bénévole	12 600
865100 Dons en natures (KMS)	16 800
Total 865 Dons en nature	16 800
COMPTES 86 EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	113 307
TOTAL DES CHARGES	250 241



COMPTES DE PRODUITS	BUDGET 2022
06900 Prestation de service	2 200
otal 706 Prestation de service	2 200
07000 BOUTIQUE CLUB	5 000
707110 BUVETTE Match	10 000
07117 RECETTE LOTO	3 000
707120 RECETTE 1 ER MAI	4 000
707130 RECETTE Matches (repas, sandwich,bonbons,,,)	9 500
70711300 RECETTE TOURNOIS	6 500
707140 RECETTE BOURRICHE	2 500
Total 707 Ventes de Marchandises	40 500
708000 Produits des activités annexes	
Total 708 Produits des Activités annexes	0
COMPTES 70 -VENTES	42 700
741000 SUBVENTION VILLE OLORON	25 734
43000 SUBVENTION DEPARTEMENT	1 000
744000 SUBVENTION CLUB FORMATEUR	1 000
746000 SUBVENTION ANS AIDE A L ACTION	1 500
7461000 SUBVENTION AIDE EMPLOI	12 000
Fotal 740 - Subventions -	41 234
COMPTES 74 -SUBVENTIONS	41 234
756100 MEMBRES BIENFAITEURS	9 000
756610 ENTREES	6 000
756700 SPONSORING	7 000
756710 PLAQUETTES	5 000
75671210 PARTENARIAT MAILLOTS	2 000
758200 VENTES LICENCES	22 000
758200 PEREQUATION FFHB	2 000
Total 756-758 Produits Divers de Gestion courante	53 000



COMPTES DE PRODUITS	BUDGET 2022
768000 Autres produits financiers	
Total 768 Autres Produits financiers	0
COMPTES 76 -PRODUITS FINANCIERS	0
771000 Produits Exceptionnels	
Total 771 Produits exceptionnels	0
COMPTES 77 -PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
781740 REPRISE/PROV DEPREC, CREANCES	
Total 781 Reprises sur Amortissements, dépréciations et provisions	0
COMPTES 78 REPRISE SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS, PROVISIONS	0
791000 Transfert de charges d'exploitation (Autres)	
Total 791 Transferts de Charges d'exploitation	0
COMPTES 79 TRANSFERT DE CHARGES	0
861100 LOCAUX	83 286
361200 INTERVENTIONS TECHNIQUES	621
Total 871 Mise à disposition Gratuite de biens	83 907
874000 Personnel Bénévole (heures valorisées)	12 600
Fotal 874 Personnel Bénévole	12 600
875100 Dons en Nature (kms)	16 800
Total 875 Dons en nature	16 800
COMPTES 87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	113 307
TOTAL DES PRODUITS	250 241
RESULTATS	0





COMPTES ACHATS	BUDGET 2023
606300 Fournitures sportifs (ballons, plot ,,,)	2 600
606310 Equipements matériel Divers (Nouvelles Pratiques des Handballs)	2 500
606400 Fournitures administratives- bureau	1 000
606600 Fournitures PHARMACIE Equipes	500
606800 Autres matières et fournitures	1 240
Total 606 Achats non stockés de matière et founitures	7 840
607000 Achats de Marchandises	500
607100 Achat BUVETTE	7 500
607120 ACHAT BOUTIQUE	2 500
607130 ACHAT SANDWICHS/REPAS	4 000
607140 ACHAT BOURRICHE	500
607160 ACHATS 1 ER MAI	2 500
50719000 ACHATS TOURNOIS	4 000
60720000 Achat ACTION PROMOTION DES JO 2024	2 500
507162 ACHAT LOTO	1 800
Fotal 607 Achats de Marchandises	25 800
COMPTES 60 - ACHATS	33 640
511200 STAGE	2 000
Fotal 611 - Sous-traitance générale	2 000
513000 Locations	2 200
313200 Location LOGICIEL CEGID (Comptabilié)	430
Fotal 613- Location	2 630
15000 ENTRETIEN MATERIEL	500
otal 615 - Entretien et réparations	500
16100 Assurances générales (incendie, vol, responsabilités civiles, protection juridique)	550
16200 ASSURANCE JOUEUR COUVERTURE ACCIDENT	400
otal 616 Primes d'Assurance	950
18100 Documentations générales - Abonnements	165
18200 IMPRESSION PLAQUETTE	1 510
otal 618 - Divers	1 675
COMPTES 61 SERVICE EXTERIEURS	7 755



COMPTES ACHATS	BUDGET 2023
621100 Personnel Intérimaires	
Total 621- Personnel extérieur à l'entreprise	0
622600 Honoraires (Expert-Comptables-Cabinet Conseil-Avocats)	2 500
322800 Honoraires Divers	
Total 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 500
23101 Récompenses, Trophées, Médailles	500
Total 623-Publicité, Publications, Relations Publiques	500
624000 Transport pour déplacements	9 500
S24700 Transport Biens et personnes	500
6247800 Transport Opération JO 2024	1 050
624900 Déplacement Autres	4 734
Total 624 - Transports de biens, transports collectifs du personnel	15 784
625100 Frais de déplacement (ENTRAINEUR, JOUEURS)	20 000
625600 REST HEBERGEMENT	1 000
625300 FRAIS DE DEPLACEMENT/HEB/REST APPRENTI PUIS PROF	2 000
625710 Frais de réception	2 000
Total 625 - déplacements, missions et réceptions	25 000
626000 Frais Postaux+Téléphone	300
Total 626 - Frais Postaux et de télécommunications	300
627800 frais bancaire (frais tenues de comptes)	220
Total 627 - Services Bancaires et assimilés	220
528000 ACHATS LICENCES	14 500
628100 FRAIS DE FORMATION JA+Joueurs	1 500
628110 FRAIS DE FORMATION ITFE	2 350
628201 ARBITRAGE SG1	7 000
628202 ARBITRAGE S2G	3 000
628110 ARBITRAGE- 17 ans Région	1 500
528213 ABITRAGE - 18 F	500
528215 AUTRES ARBITRAGES	500
5284100 ACHATS PLACE MATCH JO 2024 pour les jeunes	2 000
628520 FRAIS ENGAGEMENT	2 000
Total 628 - divers	34 850
COMPTES 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	79 154



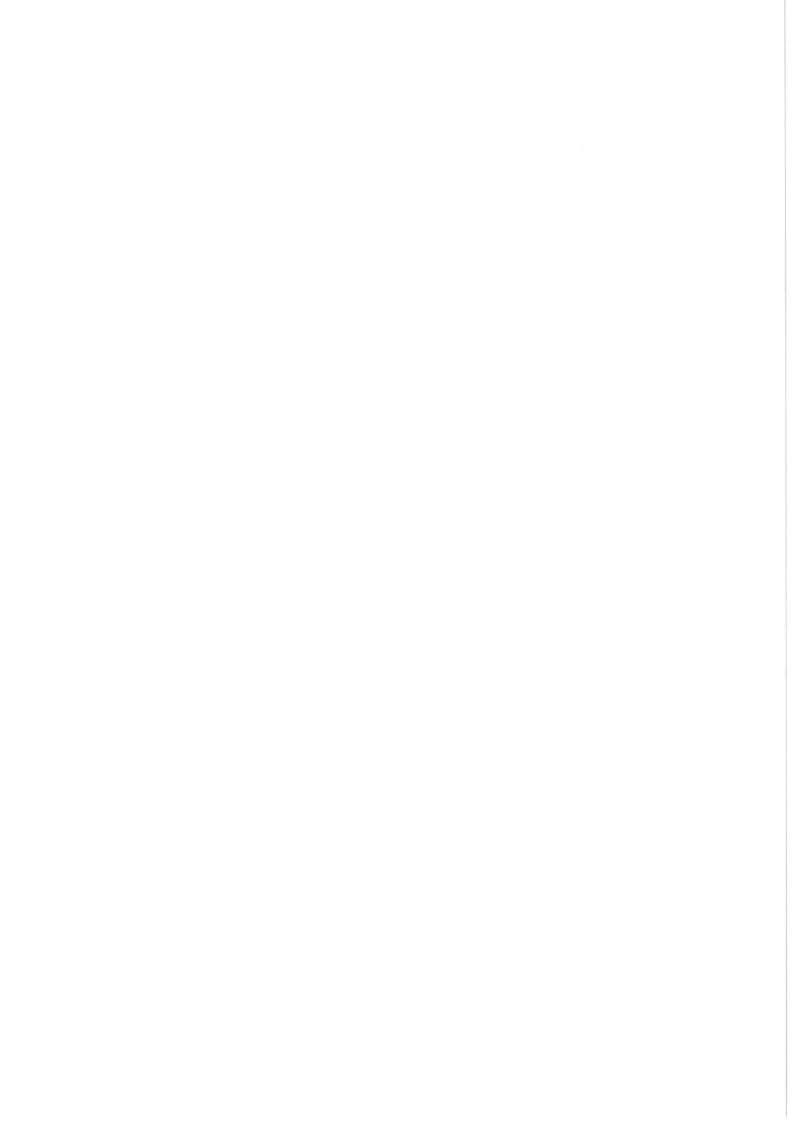
COMPTES ACHATS	BUDGET 2023
641100 Salaires, Appointements	21 600
641200 Assiette Forfaitaire	2 950
641300 Service Civique	1 724
Total 641-Rémunérations du Personnel	26 274
CHARGES SOCIALES	3 300
Total 645 - Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	3 300
647500 Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle	60
Total 647 Autres charges sociales	60
348100 Autres charges du Personnel	250
Total 648- Autres charges du personnel	250
COMPTES 64 CHARGES DE PERSONNEL	29 884
558000 Charges Diverses Gestion Courante	
Total 658 - Charges diverses de Gestion Courante	0
COMPTES 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0
661100 Intérêts des emprunts et dettes	
Total 661- Charges d'intérêts	0
COMPTES 66 CHARGES FINANCIERES	0
5781000 MANISFESTATION EXCEPTIONNELLE	0
Total 671 Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion	0
COMPTES 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
361100 LOCAUX	83 286
361200 INTERVENTIONS TECHNIQUES	621
Fotal 861 Mise à disposition Gratuite de biens	83 907
364000 Personnel Bénévole (heures valorisées)	12 600
Total 864 Personnel Bénévole	12 600
365100 Dons en natures (KMS)	20 000
Total 865 Dons en nature	20 000
COMPTES 86 EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	116 507
TOTAL DES CHARGES	266 941



COMPTES DE PRODUITS	BUDGET 2023
706900 Prestation de service	3 000
Total 706 Prestation de service	3 000
707000 BOUTIQUE CLUB	5 000
707110 BUVETTE Match	11 000
707117 RECETTE LOTO	3 500
707120 RECETTE 1 ER MAI	4 000
707130 RECETTE Matches (repas, sandwich,bonbons,,,)	11 000
70711300 RECETTE TOURNOIS	6 500
707140 RECETTE BOURRICHE	3 000
Total 707 Ventes de Marchandises	44 000
708000 Produits des activités annexes	
Total 708 Produits des Activités annexes	0
COMPTES 70 -VENTES	47 000
740 FONDS DE SOLIDARITE COVID	
740 FONDS DE SOLIDARITE COVID	0
741000 SUBVENTION VILLE OLORON	25 734
743000 SUBVENTION DEPARTEMENT	1 000
744000 SUBVENTION CLUB FORMATEUR	1 200
746000 SUBVENTION ANS AIDE A L ACTION	2 000
7461000 SUBVENTION AIDE EMPLOI	12 000
Fotal 740 - Subventions -	41 934
COMPTES 74 -SUBVENTIONS	41 934
756100 MEMBRES BIENFAITEURS	9 000
756610 ENTREES	6 500
756700 SPONSORING	8 500
756710 PLAQUETTES	5 000
75671210 PARTENARAT MAILLOTS	3 000
758200 VENTES LICENCES	25 000
58220 PEREQUATION FFHB	2 500
58230 AIDE FFHB OPERATION JO 2024	2 000
Total 756-758 Produits Divers de Gestion courante	61 500
COMPTES 75 -AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	61 500



COMPTES DE PRODUITS	BUDGET 2023
768000 Autres produits financiers	
Total 768 Autres Produits financiers	0
COMPTES 76 -PRODUITS FINANCIERS	0
771000 Produits Exceptionnels	
Total 771 Produits exceptionnels	0
COMPTES 77 -PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
781740 REPRISE/PROV DEPREC, CREANCES	
Total 781 Reprises sur Amortissements, dépréciations et provisions	0
COMPTES 78 REPRISE SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS, PROVISIONS	0
791000 Transfert de charges d'exploitation (Autres)	
Total 791 Transferts de Charges d'exploitation	0
COMPTES 79 TRANSFERT DE CHARGES	0
861100 LOCAUX	83 286
861200 INTERVENTIONS TECHNIQUES	621
Total 871 Mise à disposition Gratuite de biens	83 907
374000 Personnel Bénévole (heures valorisées)	12 600
Total 874 Personnel Bénévole	12 600
375100 Dons en Nature (kms)	20 000
Total 875 Dons en nature	20 000
COMPTES 87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	116 507
TOTAL DES PRODUITS	266 941
RESULTATS	0





COMPTES ACHATS	BUDGET 2023
606300 Fournitures sportifs (ballons, plot ,,,)	2 600
606310 Equipements matériel Divers (Nouvelles Pratiques des Handballs)	2 500
606400 Fournitures administratives- bureau	1 000
606600 Fournitures PHARMACIE Equipes	500
606800 Autres matières et fournitures	1 240
Total 606 Achats non stockés de matière et founitures	7 840
607000 Achats de Marchandises	500
607100 Achat BUVETTE	7 500
507120 ACHAT BOUTIQUE	2 500
507130 ACHAT SANDWICHS/REPAS	4 000
607140 ACHAT BOURRICHE	500
607160 ACHATS 1 ER MAI	2 500
50719000 ACHATS TOURNOIS	4 000
50720000 Achat ACTION PROMOTION DES JO 2024	2 500
607162 ACHAT LOTO	1 800
Total 607 Achats de Marchandises	25 800
COMPTES 60 - ACHATS	33 640
511200 STAGE	2 000
Total 611 - Sous-traitance générale	2 000
513000 Locations	2 200
513200 Location LOGICIEL CEGID (Comptabilié)	430
Total 613- Location	2 630
S15000 ENTRETIEN MATERIEL	500
Total 615 - Entretien et réparations	500
516100 Assurances générales (incendie, vol, responsabilités civiles, protection juridique)	550
616200 ASSURANCE JOUEUR COUVERTURE ACCIDENT	400
Fotal 616 Primes d'Assurance	950
318100 Documentations générales - Abonnements	165
618200 IMPRESSION PLAQUETTE	1 510
Total 618 - Divers	1 675
COMPTES 61 SERVICE EXTERIEURS	7 755



COMPTES ACHATS	BUDGET 2023
621100 Personnel Intérimaires	
Total 621- Personnel extérieur à l'entreprise	0
622600 Honoraires (Expert-Comptables-Cabinet Conseil-Avocats)	2 500
522800 Honoraires Divers	
Total 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 500
23101 Récompenses, Trophées, Médailles	500
otal 623-Publicité, Publications, Relations Publiques	500
24000 Transport pour déplacements	9 500
24700 Transport Biens et personnes	500
3247800 Transport Opération JO 2024	1 050
24900 Déplacement Autres	4 734
Total 624 - Transports de biens, transports collectifs du personnel	15 784
325100 Frais de déplacement (ENTRAINEUR, JOUEURS)	20 000
25600 REST HEBERGEMENT	1 000
25300 FRAIS DE DEPLACEMENT/HEB/REST APPRENTI PUIS PROF	2 000
625710 Frais de réception	2 000
Total 625 - déplacements, missions et réceptions	25 000
26000 Frais Postaux+Téléphone	300
otal 626 - Frais Postaux et de télécommunications	300
27800 frais bancaire (frais tenues de comptes)	220
otal 627 - Services Bancaires et assimilés	220
28000 ACHATS LICENCES	14 500
28100 FRAIS DE FORMATION JA+Joueurs	1 500
28110 FRAIS DE FORMATION ITFE	2 350
28201 ARBITRAGE SG1	7 000
28202 ARBITRAGE S2G	3 000
28110 ARBITRAGE- 17 ans Région	1 500
28213 ABITRAGE - 18 F	500
28215 AUTRES ARBITRAGES	500
284100 ACHATS PLACE MATCH JO 2024 pour les jeunes	2 000
228520 FRAIS ENGAGEMENT	2 000
Total 628 - divers	34 850
COMPTES 62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	79 154



COMPTES ACHATS	BUDGET 2023
641100 Salaires, Appointements	21 600
341200 Assiette Forfaitaire	2 950
341300 Service Civique	1 724
otal 641-Rémunérations du Personnel	26 274
CHARGES SOCIALES	3 300
otal 645 - Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	3 300
47500 Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle	60
otal 647 Autres charges sociales	60
48100 Autres charges du Personnel	250
otal 648- Autres charges du personnel	250
COMPTES 64 CHARGES DE PERSONNEL	29 884
58000 Charges Diverses Gestion Courante	
otal 658 - Charges diverses de Gestion Courante	0
COMPTES 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0
61100 Intérêts des emprunts et dettes	
otal 661- Charges d'intérêts	0
COMPTES 66 CHARGES FINANCIERES	0
781000 MANISFESTATION EXCEPTIONNELLE	0
otal 671 Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion	0
COMPTES 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
61100 LOCAUX	83 286
61200 INTERVENTIONS TECHNIQUES	621
otal 861 Mise à disposition Gratuite de biens	83 907
64000 Personnel Bénévole (heures valorisées)	12 600
otal 864 Personnel Bénévole	12 600
65100 Dons en natures (KMS)	20 000
otal 865 Dons en nature	20 000
COMPTES 86 EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	116 507



COMPTES DE PRODUITS	BUDGET 2023
706900 Prestation de service	3 000
Total 706 Prestation de service	3 000
707000 BOUTIQUE CLUB	5 000
707110 BUVETTE Match	11 000
707117 RECETTE LOTO	3 500
707120 RECETTE 1 ER MAI	4 000
707130 RECETTE Matches (repas, sandwich,bonbons,,,)	11 000
70711300 RECETTE TOURNOIS	6 500
07140 RECETTE BOURRICHE	3 000
otal 707 Ventes de Marchandises	44 000
708000 Produits des activités annexes	
Total 708 Produits des Activités annexes	0
COMPTES 70 -VENTES	47 000
740 FONDS DE SOLIDARITE COVID	
740 FONDS DE SOLIDARITE COVID	0
741000 SUBVENTION VILLE OLORON	25 734
743000 SUBVENTION DEPARTEMENT	1 000
744000 SUBVENTION CLUB FORMATEUR	1 200
746000 SUBVENTION ANS AIDE A L ACTION	2 000
7461000 SUBVENTION AIDE EMPLOI	12 000
Total 740 - Subventions -	41 934
COMPTES 74 -SUBVENTIONS	41 934
756100 MEMBRES BIENFAITEURS	9 000
756610 ENTREES	6 500
756700 SPONSORING	8 500
756710 PLAQUETTES	5 000
5671210 PARTENARAT MAILLOTS	3 000
758200 VENTES LICENCES	25 000
758220 PEREQUATION FFHB	2 500
758230 AIDE FFHB OPERATION JO 2024	2 000
Total 756-758 Produits Divers de Gestion courante	61 500
COMPTES 75 -AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	61 500



COMPTES DE PRODUITS	BUDGET 2023
768000 Autres produits financiers	
Total 768 Autres Produits financiers	0
COMPTES 76 -PRODUITS FINANCIERS	0
771000 Produits Exceptionnels	
Total 771 Produits exceptionnels	0
COMPTES 77 -PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
781740 REPRISE/PROV DEPREC, CREANCES	
Total 781 Reprises sur Amortissements, dépréciations et provisions	0
COMPTES 78 REPRISE SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS, PROVISIONS	0
791000 Transfert de charges d'exploitation (Autres)	
Total 791 Transferts de Charges d'exploitation	0
COMPTES 79 TRANSFERT DE CHARGES	0
861100 LOCAUX	83 286
361200 INTERVENTIONS TECHNIQUES	621
Total 871 Mise à disposition Gratuite de biens	83 907
374000 Personnel Bénévole (heures valorisées)	12 600
otal 874 Personnel Bénévole	12 600
75100 Dons en Nature (kms)	20 000
otal 875 Dons en nature	20 000
COMPTES 87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	116 507
TOTAL DES PRODUITS	266 941
RESULTATS	0

41.